

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD219

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 10

À la troisième phrase de l'alinéa premier, substituer aux signes et aux mots :

« , en particulier, pas de »

les mots :

« ni la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.